

2025-1919

epfge

Etablissement Public Foncier
de Grand Est

BUREAU DU 15 OCTOBRE 2025

Délibération N°B25/024

**PROGRAMME PLURIANNUEL D'INTERVENTION 2025-2029
CONVENTION D'ETUDE PRE-OPERATIONNELLE
ARS-SUR-MOSELLE / VAUX - Friche DMG
MO11P063900**

Le Bureau de l'Établissement Public Foncier de Grand Est, agissant en vertu des délégations accordées par le Conseil d'Administration (délibération N°25/053 portant adoption du Règlement Intérieur Institutionnel),

Vu le décret N° 73-250 du 7 mars 1973 modifié, portant création de l'Établissement,

Vu le programme pluriannuel d'intervention 2025-2029 approuvé le 19 mars 2025,

Vu la demande formulée par les communes d'Ars-sur-Moselle, de Vaux et l'Eurométropole de Metz souhaitant l'intervention de l'EPFGE pour assurer la maîtrise d'ouvrage d'études préalables à l'aménagement sur le site dit « Friche DMG » situé sur les territoires communaux d'Ars-sur-Moselle et de Vaux,

Sur proposition du Président,

- approuve la convention à passer avec les communes d'Ars-sur-Moselle, de Vaux et l'Eurométropole de Metz, annexée à la présente délibération, portant sur la réalisation d'études techniques et environnementales, pour une enveloppe financière d'un montant prévisionnel de 20 000 € TTC pris en charge à 50% par l'EPFGE, à 25% par la commune d'Ars-sur-Moselle et à 25% par la commune de Vaux,
- laisse le soin au Directeur Général de procéder, en tant que de besoin, à des adaptations mineures d'ordre rédactionnel et de signer avec les communes d'Ars-sur-Moselle, de Vaux et l'Eurométropole de Metz la convention d'étude pré-opérationnelle annexée à la présente délibération,
- charge le Directeur Général de mettre en œuvre l'ensemble des dispositions de ladite convention.

VU ET APPROUVE

Le 27 OCT. 2025

Pour le Préfet et par délégation
Le Secrétaire Général pour les Affaires
Le Préfet de Région
Régionales et Européennes

Samuel ROUJU

Le Président du Conseil d'Administration,

Antony CAPS